



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conservatoires

Question écrite n° 76413

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui indiquer si un conservatoire municipal de musique, labellisé en tant que tel par les services de l'État, doit obligatoirement s'attacher les services d'un professeur de musique pour en assurer la direction et pour conserver le statut de conservatoire ou si la direction peut être confiée à un profil administratif. Dans un cas comme dans l'autre, il la remercie de bien vouloir lui indiquer le détail des critères à prendre en considération pour le recrutement ou la nomination d'un directeur de conservatoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76413

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2083

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)